

Conditions particulières du jeu Bel RTL « Ça va chauffer »

Organisateurs : INADI SA

Nom de l'action : « Ça va chauffer » (ci-après « le Jeu »)

Principe de l'action :

Pour les participants domiciliés en Région flamande ou en Région wallonne :

INADI SA offre aux participants une chance de gagner un bon d'achat d'une valeur comprise entre 300 et 1000 euros à échanger auprès du fournisseur d'énergie OCTA+ contre la fourniture, au choix du gagnant, d'une quantité (1) d'électricité ou (2) de gaz ou (3) de mazout de chauffage, à concurrence de la valeur du bon d'achat.

Pour les participants domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale :

INADI SA offre aux participants une chance de gagner soit (1) un bon d'achat à échanger auprès du fournisseur d'énergie OCTA+ contre la fourniture de mazout de chauffage ou (2) une carte carburant OCTA+ à utiliser auprès des stations-essence participantes, d'une valeur comprise entre 300 et 1000 euros. Le gagnant situé en Région de Bruxelles-Capitale est libre de choisir entre (1) le bon d'achat ou (2) la carte carburant.

Durée de l'action : Les inscriptions sont ouvertes du 28 janvier 2022 au 6 février 2022.

Mécanisme du jeu / Participation / Détermination du vainqueur :

Pour participer au Jeu, chaque candidat doit remplir cumulativement les conditions suivantes : (1) être majeur, (2) être domicilié en Belgique et (3) envoyer un SMS pendant la Durée de l'action au n° 6670 en précisant la nature du bon d'achat souhaité (« GAZ » ou « ELECTRICITE » ou « MAZOUT ») à échanger auprès du fournisseur d'énergie OCTA+.

Parmi les participants ayant valablement envoyé un SMS, INADI SA sélectionnera de manière aléatoire trois numéros de téléphone par jour pendant la Durée de l'action. Chaque participant sélectionné sera ensuite contacté par téléphone entre 5h et 18h au numéro de téléphone utilisé pour envoyer le SMS de participation au 6670. À défaut de réponse, le titulaire du numéro sélectionné perd sa chance de participer au Jeu et INADI SA sélectionnera de manière aléatoire un autre numéro de téléphone.

À l'antenne, le participant sera invité par téléphone à (1) actionner une roue virtuelle et (2) arrêter la roue virtuelle. La valeur du bon d'achat est uniquement déterminée par le hasard.

Protection des données personnelles

Tout participant au Jeu accepte que ses données personnelles soient conservées INADI SA et ce, aussi longtemps que le nécessite l'organisation du Jeu. Pour plus d'informations sur la manière dont sont traitées les données personnelles des participants dans le cadre du Jeu sont disponibles à l'adresse : <https://www.rtlplay.be/politique-de-confidentialite/mes-informations-personnelles> ou en écrivant à l'adresse privacy@rtl.be

Disponibilité du règlement : <https://www.rtl.be/belrtl/reglement-general-des-jeux-concours/176.aspx>

